



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
62320 Bois-Bernard

[\(secretariat.boisbernard@gmail.com\)](mailto:(secretariat.boisbernard@gmail.com))

Le 3 octobre 2023

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bois-Bernard (Pas-de-Calais).  
N° d'enregistrement Garance : 2023-7418

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 21 août 2023, l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Après en avoir délibéré collégialement le 3 octobre 2023, je vous informe qu'au vu du dossier et des retours des consultations, l'autorité environnementale ne produira pas d'avis avec observations.

Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique et sera publié sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France au titre de l'information prévue à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France